

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du PLAB
le 29 JUIN 2006

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le 29 juin 2006, à 14 heures 00, au centre AFPIA de Liffol le Grand sur convocation de Monsieur Bruno VERNIN, Président du PLAB.

Etaient présents :

Monsieur COLLINET José, Ets COLLINET
Madame CONRY Monique, SAS SIEGES ET SALONS
Monsieur DRAPIER Jacques, Maire de Neufchâteau
Monsieur FRANQUEVILLE Christian, Conseil Régional de Lorraine
Monsieur HILDENBRAND Didier, Délégué Régional de l'UNIFA
Monsieur KOFFOLT Alain, Ets STYLE ET CONFORT
Monsieur LACROIX Jacky, Ets LACROIX
Madame MAIRE Nathalie (représentant monsieur Gervais Pascal), Ets MSS
Monsieur MARTIN Eric, Sté A2M
Monsieur MERLIN Jean-François, Ets DELAROUX
Monsieur VERNIN Bruno, Sté E.C.B.
Monsieur VIDON GERLIER Yannick, Ets VIDON GERLIER

Etaient absents mais excusés :

Monsieur BOUCHER André, Conseiller Général de la Moselle
Monsieur BOURGAUX Jean-Marie, Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois
Monsieur COIGNUS Patrick, CRCIL
Monsieur CORDONNIER Denis, Conseiller Général de la Meuse
Monsieur DEGEMARD Raymond, Conseil Général des Vosges
Monsieur GERARD Alain, Conseil Général de Meurthe et Moselle
Monsieur KEFF Jean-Jacques, Chambre Régionale des Métiers
Madame LEDUC Véronique, Commissaire aux Comptes
Monsieur LEMAS Pierre-René, Préfecture de Région
Monsieur LEROY Michel, Rectorat Académie Nancy-Metz
Monsieur MAYER Philippe A., Président d'honneur du PLAB
Monsieur MAGDA Jean-Marc, Sous-préfet de Neufchâteau
Monsieur QUINOT Daniel, Ets SIEGES D'ART FRANÇAIS

Assistaient également à la réunion, mais sans avoir le droit de vote :

Monsieur ARNAULT Jean-Luc, AFPIA
Madame FORTINA-DUTRIEUX Cécilia, Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois
Monsieur HANCE Frédéric, Maire de Liffol le Grand
Monsieur LEFEVRE Olivier, Expert comptable, SOVEC

La séance du Conseil d'Administration débute à 14 heures 15.

Le quorum prévu à l'article 6 des statuts étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Monsieur Bruno VERNIN, Président du PLAB prend la parole pour remercier les administrateurs d'être présents, excuse l'absence de Monsieur BOURGAUX pour cause de maladie et explique la situation actuelle de l'association concernant le personnel permanent.

Monsieur Bruno VERNIN précise que la fin du contrat de progrès 2003-2005, initialement prévu au 31 décembre 2005, a été reporté au 30 juin 2006 afin de ne pas perdre de fonds européens affectés. Par ailleurs, le Président annonce également que le prochain contrat de progrès 2006-2008 devrait être signé le 30 juin, mais avec une convention annuelle renouvelable.

I - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 06 juillet 2005

Monsieur Bruno VERNIN soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 06 juillet 2005. Celui-ci est adopté à l'unanimité des participants.

II - Présentation du bilan financier 2005 du PLAB et du redressement de TVA

Monsieur VERNIN annonce aux administrateurs qu'au sujet du contentieux de TVA, une jurisprudence européenne étant favorable au PLAB, l'administration fiscale a remboursé le litige de TVA au PLAB au mois de mai dernier. Le président précise que ce dénouement heureux permettra au PLAB d'avoir une trésorerie plus saine.

Naturellement et compte tenu de cette issue favorable, le PLAB va rembourser les sommes retenues aux entreprises pour « *partage de risque* » sur les subventions versées.

Monsieur Bruno VERNIN passe la parole à Monsieur LEFEBVRE Expert comptable de la SOVEC, en lui demandant de présenter les comptes de l'année 2005.

Monsieur Olivier LEFEBVRE a également évoqué le litige de TVA en rappelant son historique, son impact financier sur l'association et sa récente conclusion.

Les comptes 2005 n'appellent aucun commentaire particulier. Les dépenses courantes sont stables, les recettes également. Le résultat d'exploitation est équilibré et le résultat positif de l'exercice est justifié par la reprise partielle de provision pour risque concernant le litige de TVA.

Monsieur Bruno VERNIN remercie Monsieur LEFEBVRE de sa prestation et demande l'approbation du Conseil d'Administration. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

III - Fonctionnement du PLAB

A la demande de nos financeurs, il est donc rappelé le nouveau fonctionnement concernant la prise en charge des différentes opérations menées par le PLAB, entres autres les salons labellisées.

Le PLAB est dorénavant porteur de projet, ce qui veut dire que tout investissement collectif ou participation collective d'entreprises doit être engagé par le PLAB qui devra acquitter les factures pour le compte des entreprises et percevra la subvention concernée par opération. Les entreprises participantes devront régler au PLAB l'ensemble des prestations facturées par ce dernier.

Monsieur HILDENBRAND donne l'exemple des CCI, qui avec des moyens humains et financiers nettement supérieurs, peuvent réellement porter une opération et ne demander que la quote-part à la charge des entreprises.

V - Présentation du Contrat de Progrès 2006-2008

Monsieur VERNIN précise que le contrat de progrès est l'ossature principale du PLAB et comme annoncé précédemment sera signé dès le 30 juin prochain avec la particularité d'une convention annuelle renouvelable.

V - Questions diverses

Monsieur MERLIN, comme semble t'il beaucoup d'autres, est mécontent du PLAB et trouve qu'il n'est pas assez proche des entreprises depuis un certain temps, ce qui se répercute sur le nombre d'adhérents en baisse depuis plusieurs années. De plus, il s'interroge au sujet du montant de TVA retenu l'an passé sur différentes opérations et se demande si ces sommes seront un jour récupérées par les entreprises. Monsieur HILDENBRAND lui confirme, avec accord de Monsieur VERNIN, que ce remboursement sera effectué dans les prochains jours.

Les membres du Conseil d'Administration présents s'étonnent que le directeur du PLAB ne soit pas remplacé. L'intérim assuré par Monsieur HILDENBRAND n'est que de quelques heures par semaine, en plus de son activité habituelle, et uniquement pour régler les affaires les plus urgentes. La convention collective n'étant pas favorable à l'employeur et n'ayant aucune perspective de retour de monsieur Bourgaux, Monsieur VERNIN va demander à l'UNIFA que Monsieur HILDENBRAND poursuive l'intérim du directeur du PLAB.

Monsieur DRAPIER intervient en précisant qu'il a toujours soutenu le PLAB mais reste perplexe sur son fonctionnement actuel et s'inquiète sur le devenir de l'association...

Monsieur FRANQUEVILLE confirme les problèmes du fonctionnement du PLAB et pense que l'intérim de Monsieur HILDENBRAND est une bonne solution, mais qu'il serait souhaitable d'embaucher une troisième personne pour un temps partiel. De plus, il précise que le Conseil Régional souhaite une collaboration étroite avec la branche professionnelle (UNIFA, AFPIA) mais aussi avec d'autres acteurs régionaux de la filière bois (GIPEBLOR, CRITT BOIS).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Conseil d'Administration lève la séance à 15 heures 20.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président,

Bruno VERNIN



Le Secrétaire,

Didier HILDENBRAND

